

rapportait aux apparences, on pourrait dire, en jouant sur les mots, que cette vaste tête paraît dépourvue de cerveau.

Il n'en est rien cependant, et cette singulière exclusion, dont on peut trouver l'explication dans un amour méfiant et jaloux de l'indépendance — trait marquant du caractère national, — n'a point empêché Amsterdam d'exercer en tous les temps et dans toutes les circonstances décisives une influence prépondérante sur les destinées d'un pays où l'autonomie locale était cependant poussée à ses extrêmes limites.

Dès le ^{xvi}^e siècle, en effet, elle était si riche, si puissante, si peuplée, que les autres villes, une fois les Espagnols chassés et l'émancipation conquise, se prirent à craindre qu'elle n'abusât de son indiscutable supériorité pour subordonner leurs destinées à ses intérêts et exercer sur elles une sorte de tyrannie. Aussi exigèrent-elles que le pouvoir central résidât, non pas dans une ville fortifiée qu'on pouvait aisément transformer en une forteresse dictant des lois au reste de l'État, mais dans un grand village ouvert à tous venants, et la Haye fut choisie pour servir de résidence d'abord aux États généraux, et par la suite au Stathouder.

Amsterdam accepta sans protester cette décision. Elle gagnait à cette destitution apparente la faculté précieuse de demeurer chez elle maîtresse absolue; et peu lui importait, au surplus, d'avoir les indices extérieurs du pouvoir, quand les ressources immenses dont elle disposait lui en assuraient la réalité. S'agissait-il d'émettre un vote dans l'Assemblée des États, la province de Hollande n'avait qu'un suffrage, comme les six autres provinces ses compagnes, et lors du recensement des votes, la voix de son Pensionnaire ne comptait pas plus que celle du représentant de la Gueldre ou de l'Over-Yssel. Mais quand on arrivait aux voies et moyens, comme chaque province demeurait libre d'accorder ou de refuser sa participation effective, il suffisait que la Hollande, qui payait à elle seule 58 pour 100 des contributions générales, se retirât pour rendre toute action impossible.

Si la Hollande exerçait ainsi aux États généraux une déterminante influence, Amsterdam de son côté, et par des moyens analogues, décidait, dans les États provinciaux, des résolutions de la province. Et voilà comment, n'ayant dans ses murs ni princes, ni cour, ni législateurs, cette ville si curieusement pratique demeura pendant trois siècles l'arbitre des destinées des Pays-Bas.

Elle disposait si bien de tout ce qui touchait au gouvernement, elle décidait si bien de tout ce qui concernait les relations extérieures, son autorité au dedans était si absolue et tenait si complètement en échec tous les autres pou-